Départ de M. Pokotiloff pour Washington.

Pékin, 8 juillet—M. Pokotiloff, le ministre de Russie à Pékin, est parti pour Washington.

Avant son départ, il a demandé aux ministres des affaires étrangères d'autoriser l'envoi d'un détachement de soldats russes pour escorter le Dalaï Lama jusqu'à la frontière du Thibet.

Le ministre chinois a répondu qu'une escorte était superflue et la refusée.

La Russie, apparemment, désire appuyer sur le fait que le Dalaï Lama est sous sa protection.

On prétend même que le Lama tire des fonds à la banque russe à Kiachta.

Le ministre Pokotiloff a, ces jours derniers, eu un long entretien avec le Dalai Lama à Urga, et lui a remis de magnifiques présents.

Le Lama est toujours à Urga.

—:o:—

Rapport officiel sur les troubles de Lodz.

St Pétersbourg, 8 juillet — Le "Messager Officiel" publie ce matin un compte rendu détaillé des troubles de Lodz et déclare éditorialement que ces troubles n'étaient nullement justifiés par les conditions économiques de la ville, mais ont plutôt été fomentés par les révolutionnaires socialistes et des agitateurs israëlites.

Le journal déclare que les troubles ont atteint leur maximum d'intensité le 23 juin pendant un conflit ouvert entre les troupes et les émeutiers. Ce jour-là, 160 manifestants furent tués et 152 blessés. Du côté des troupes un officier et trois soldats furent blessés. Deux agents de police ont été tués et de nombreux blessés.

Les dommages causés aux propriétés se moutent à 50,000 dollars.

D'après ce rapport 20,000 israélites auraient quitté la ville en deux jours.

—o—

Ordres contradictoires.

Georgetown, Ky., 8 juillet—Il a été annoncé ici que le juge Stout, de la cour de district, devant lequel doit être plaidé le procès de Caleb Powers, lundi, a donné l'ordre au geôlier Finley, de ne permettre, sous aucune considération, que Powers soit transféré à une autre prison, avant le procès, quelle que soit la décision rendue par le juge Cochran.

L'ordre du juge est approuvé par l'avocat de la poursuite.

Le juge Cochran ayant accordé à l'accusé le bénéfice de l'habeas corpus et ordonné que Powers soit transféré à la prison de Newport, Ky., il y aura très probablement un conflit d'autorité quand l'ordre du juge des Etats Unis sera mis à exécution.

—:o:—

Mort du poète Walter Kittredge

Manchester, N. H., 8 juillet—Walter Kittredge, poète et littérateur, auteur de "Tenting on the Old Camp Ground", est mort aujourd'hui à sa maison de campagne de Reed's Ferry. La mort est le résultat des infirmités dues à son âge avancé.

M. Kittredge laisse une veuve et une fille.

—:o:—

Assassinat d'un propriétaire d'hôtel.

Chattanooga, 8 juillet — On mande de Pikeville, Tennessee, aux "News":

M. W. L. Tollett, propriétaire de l'hôtel Ferguson, à Pikeville, et frère du sénateur d'Etat E. G. Tollet, de Crossville, a été assassiné ce matin au moment où il se rendait à sa ferme située à une certaine distance de la ville.

On ne sait à quelles causes attribuer ce meurtre.

L'assassin n'a pas été arrêté.

—:o:—

Le boycottage des marchandises américaines.

Pekin, 8 juillet—La question de boycottage des marchandises américaines est toujours au statu quo.

On croit en général qu'un armistice entre les armées russe et japonaise ne sera pas conclu.

—:o:—

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.

*LA SAVOIE, 13 juillet.
LA BRETAGNE, 20 juillet.
*LA LORRAINE, 27 juillet.
*LA TOURAINE, 3 août.
LA GASCOGNE, 10 août.
LA BRETAGNE, 17 août.
*Vapeurs à double hélices.

Agence Générale 32, Broadway, New York
FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 213 rue Carondelet.
1er fév—1 an

LA PLUS COURTE LIGNE A DENVER
LIGNE DROITE A KANSAS CITY
LA LIGNE LA PLUS DIRECTE POUR LA CALIFORNIE

THE T AND P TEXAS PACIFIC RAILWAY — EL PASO — NEW ORLEANS

La seule ligne ayant des chars dorteirs, chars avec fauteuils et wagons allant directement

DALLAS ET FT. WORTH

SANS CHANGEMENT.

BUREAU DES BILLETS.

267 rue St-Charles,
Au-dessous de l'Hôtel St-Charles.
O. B. WEBB, Agent pour la ville des Pass. et des Billets.

NEW St-CHARLES HOTEL

Moderne. A l'épreuve du Feu.
Première Classe.
Pouvant recevoir mille personnes

BAINS AU ST-CHARLES

Turque—Russe—Romain—Ordinaire.
OUVERT JOUR ET NUIT.
Les Lundis, Mercredis et Vendredis sont les jours pour les dames, de 8 heures a. m. à 3 heures p. m.
A. R. BLAKELY & CO., Limited, Propriétaires.
1 déc—6m

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES
628 rue Gravier

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.
Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.
Pertes par l'incendie de Chicago en 1871 ..... $3,239,091
Pertes par l'incendie de Boston en 1872 ..... $1,429,729
Bureaux dans la Maison de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
GUSTAV E. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SORIA
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.
Avril—1an—JeuDimMar

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Site à bâtir 60x150 dans la rue Marengo.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans — Division B.—No 64.784. In re Anna Amelia Philippett.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, in re Anna Amélia Philippett, No 64.784 ledit ordre daté et signé le 5 juillet 1905, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 10 août 1905, à midi, la propriété ci après décrite:

Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet No 561, autrefois No 100 d'Est Bouligny, borné par les rues Milan, S. Liberté (Green), S. Howard, (St. George) et Marengo, mesurant ensemble soixante pieds de face à la rue Marengo commençant à une distance de 120' de l'encoignure de la rue Howard et à une semblable distance de l'encoignure de la rue Liberté, sur une profondeur de 150' entre lignes parallèles; étant composés du tout des lots originaux Nos 11 et 24 sur un plan daté le 17 juin 1876, annexé à un acte de la même date, passé pardevant Robert P. Upton, notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et les frais de tous les certificats, payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legler, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Walter L. Gleason, avocat. 9 juil—9 16 23 30—aout 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE POUR RÉSIDENCE OU EMPLACEMENT

DANS LE PREMIER DISTRICT.

SOUS et en vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, Dossier No 74.902, dans l'affaire intitulée Bryan Moore vs Mme M. McGovern et al, ledit jugement rendu le 29 avril 1905, et daté et signé le 27 avril 1905, et aussi d'un ordre de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, daté et signé le 13 juin 1905, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 1er août 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dergenois, Recheblave, Canal et Gasquet (maintenant avenue Cleveland), mesurant 27 pieds 8 pouces de face à l'avenue Cleveland sur 105 pieds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan de A. D'Hémécourt, le 16 juillet 1853, déposé pour référence en l'étude de F. C. Cuvellier, notaire, le 10 octobre 1853. Les améliorations consistant en un cottage simple connu comme le No 2513 avenue Cleveland.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un ou un et deux ans, ou en un, deux et trois ans de crédit représentés par des billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an, garantis par hypothèque de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1905 et le coût des certificats devant être attaché au dit acte de vente, et la prime d'assurance non expirée de la date de ce jugement. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
1 juil—1 2 9 16 23 30—aout 1 Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District Division C, paroisse d'Orléans, dossier No 73.475, dans l'affaire intitulée interdiction de Magdalena Schulz, ledit ordre daté et signé le 5 juin 1905, et aussi d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District Division C, paroisse d'Orléans, Dossier No 74.474, dans l'affaire intitulée interdiction de Mary Schulz, ledit ordre daté et signé le 5 juin 1905, et aussi d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 73.183, dans la succession de Mme Joséphine M. Schulz, ledit ordre daté et signé le 16 mai 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 juillet 1905, à midi, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé (autrefois dans le Faubourg Washington) dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Bourgogne (autrefois Craps), Remparts (autrefois Amour) et Clouet, désigné comme numéro quatre sur un plan par P. N. Judice, le 26 janvier 1866, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente cinq pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est contigu aux lots numéros cinq et trois dudit plan, désigné par les mêmes numéros sur un plan de J. ed. D'Hémécourt, en ceci annexé. Les améliorations sont connues comme Nos 916 18 rue Louisa.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Dauphine (autrefois Grande Hommes) et Royale (autrefois Cassocalvo) désigné comme lot vingt deux sur un plan dressé par Trastout, annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire, le 11 mars 1836, et désigné par le même numéro sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer et député voyer de ville, daté le 4 octobre 1870 et y annexé pour référence. Lequel dit lot mesurant d'après ledits plans trente et un pieds deux pouces de face à ladite rue Dauphine sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart de profondeur; les améliorations sont connues par le No 3 40 rue Dauphine.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite et contigu à la même, sur le côté vers la rue Clouet, désigné par le numéro vingt et un sur un plan dressé par Trastout annexé à un acte passé le 11 mars 1836, pardevant Théodore Seghers, ancien notaire, en cette ville et aussi désigné par le même numéro sur un certain plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de ville, daté le 13 septembre 1878, et en ceci annexé pour référence et d'après lequel ledit plan, ledit lot mesurant trente et un pieds, deux pouces de face à la rue Dauphine par sept cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec intérêt à sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantie par lien de vendeur et hypothèque, ensemble avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; le loyer devant appartenir à l'acquéreur de la date de l'acte de vente; la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de acquéreur, la clause d'hypothèque devant contenir le pacte de non aliénando, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur, et devant assumer les taxes de 1905 au dessus et en plus du prix d'achat de ladite vente. Les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO.
11 juin—11 18 25—juil 2 9 13 Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES ATTRAYANTS POUR BATIR ET Propriété de Placement Payant.

SOUS et en vertu d'un jugement de l'Hon Cour Civile de District, Division B paroisse d'Orléans, dossier No 67,596, intitulé succession de Joséphine Lee, rendu le 24 avril 1905, daté et signé le 1er mai 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 25 juillet 1905, à midi, la propriété ci-après décrite;

1° Une portion de terre située dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Eléonore et Constance et la ligne de division entre Hurstville et Bloomingdale constituant environ une moitié dudit îlet et mesurant 300 pieds à la rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds aux rues Magasins et Constance. Cette propriété sera vendue d'après un devis d'arpentage et de subdivision fait le 12 mai 1905, par C. Milo Williams, comme suit:

Le lot No 1 mesurant 80x120 pieds, formant l'encoignure des rues Eléonore et Magasins.
Le lot No 2 mesurant 60 pieds de face à la rue Eléonore sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No 3, sans les bâtisses qui s'y trouvent, mesurant 30 pieds de face à la rue Eléonore sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No 4, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 60 pieds de face à la rue Eléonore sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, les améliorations sont connues par les Nos 720-22 rue Eléonore
Le lot No 5 mesurant 30 pieds de face à la rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Le lot No 6 mesurant 30 pieds de face à la rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Le lot No 7 mesurant 30 pieds de face à la rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles
Le lot No 8 mesurant 30 pieds de face à la rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Le lot No 9 mesurant trente pieds de face à la rue Eléonore sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Eléonore et Constance.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le numéro 5, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, (autrefois Loubs), Félicité, Fulton, (autrefois St Thomas) et Ste Marie sur un plan de T. F. Zimple, daté le 12 mai 1831, des registres de H. K. Cenas, ancien notaire, lequel lot formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de cent pieds et d'une profondeur de cent quatorze pieds sur la ligne du lot No 6. Les améliorations sont connues par les Nos 1830 32-34-35 38 44, rue Chippewa, et 637 rue Ste Marie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit représentés par des billets des acquéreurs, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes pour l'année 1905, les frais de tous les certificats devant être attachés aux actes de vente et les primes pour les assurance non expirées de et après la date de ce jugement. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO.
18 juin - 18 25—juil 2 9 16 23 25 Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Etendue de Terre sur le Chemin de Gentilly, Avec Résidence Attrayante là-dessus.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans, Dossier No 76.189, dans l'affaire intitulée succession de Eva Hess, ledit ordre daté et signé le 1er juin 1905, et aussi d'un ordre amendé de la dite Cour daté et signé le 16 juin 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 20 juillet 1905, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située sur le chemin de Gentilly, Troisième District de cette ville, mesurant plus ou moins cent trente quatre pieds six pouces de face sur le Chemin Gentilly par dix huit arpents de profondeur, borné sur un côté par la propriété de Louis Meurier, et de l'autre côté par la propriété de la succession de ceci et dans le fond par la propriété de A. D. Doriocourt, étant composée du tout du lot A, et d'une portion du lot B, sur un plan annexé à un acte passé le 7 février 1877, pardevant A. Doriocourt, ancien notaire, les dits lots A et B étant une partie des lots originaux 50 et 51 sur un plan de De Armas déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire, comme plan No 7. Les améliorations consistent en une bonne résidence en bois couverte en ardoises, contenant vestibule et 4 chambres, bâtisse dans la cour y attenant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur portant la date égale avec le jour de l'adjudication payable en un et deux ans après leur date avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de la police d'assurance, etc.; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, les frais des certificats et de passer l'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat doit être payé par l'acquéreur au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
A. D. Dassiger, avocat. 303 rue Baronne.
18 juin—18 25—juil—2 9 16 20

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—1lm Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me District.

2 déc—dim mar jeu—1an

DIAMANTS

Le plus beau choix de Pierres Précieuses, admirables, brillants taillés en dessins originaux et exclusifs.

Superbe Joaillerie, Bagues, Broches, Bracelets, Colliers, Médaillons, Epinglettes, Etc

Le plus vaste assortiment et la plus grande variété en ville. Les meilleurs aux prix les plus réduits. Prix en chiffres connus.

TOUS ARTICLES EN OR ET EN ARGENT.

A. M. HILL, 635 Rue du Canal.

18 déc—1an

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT.
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.
313 ..... RUE ROYALE 313
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans
Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.
Les ordres de la compagne sont sollicités.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

—CHEZ—

WM. FRANTZ & CO.,

JOAILLIERS.
SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS. & CO.
142 RUE CARONDELET.

INCORPOREE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.

Capital	$ 500,00 00
Actif	1,143,024 41
Surplus net	310,910 00

CHARLES JANVIER, Président. R. R. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.
Pertes payées depuis l'organisation $4,613,509 79
8 jan —1an

Feuilleton

—:DE:—

L'Abeille de la N. O.

No 20—Commencé le 17 juin 1905.

LE VIOLONEUX

GRAND ROMAN INEDIT

PAR CHARLES MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

La Cabane du Val-aux-Biches

XI

AMIES DE PENSION

Suite.

"J'ai tant de plaisir à causer avec toi que je la trouve trop courte encore et regrette de te quitter.

"Au revoir, ma Blanche.

"Berce toi des rêves d'or que ta position te permet.

"Je dépose un baiser sur ton jeune front et je serre dans les miennes tes douces menottes de bonne camarade.

"Ecris-moi longuement aussi, pour égayer ma solitude.

"Mais les longueurs ne sont pas dans tes cordes.

"Une lettre de toi, si brève qu'elle soit, sera une heureuse distraction pour

ton ANGÈLE."

"P. S.—Je t'écris depuis le dîner.

"Onze heures viennent de sonner à ma pendule empire, tout à fait disgracieuse.

"C'est le seul objet qui, à mes yeux, dépare l'harmonie de ma chambre, mais Marguerite conserve avec religion, comme des reliques, tout ce qui lui venait de ses parents.

"Ma pendule, quatre maigres colonnes à chapitaux dorés, formant portique et surmontées d'un aigle ridicule, lui est donc sacrée!

"Je venais de fermer ma lettre ou plutôt mon volume, lorsque je ne sais quelle curiosité m'a poussée à ma fenêtre.

"Crois-tu que j'ai revu sous les mêmes arbres, le même feu d'un cigare qui sans le moindre doute était entre les mêmes lèvres.

"Le beau Roland s'établit donc chaque soir en faction devant ma chambre comme un troupier dans sa guérite.

"C'est inconvenant et ridicule!

"Je le lui dirai prochainement.

"Oui, je le lui dirai, et le plus tôt possible.

"Cela me permettra de connaître les sentiments de ce don Juan pour sa Marguerite.

Ton A...."

XII

LE FOND D'UNE AME.

Le vicomte Roland de Lançay, à la même heure, rentrait dans sa chambre, se jetait sur son lit, mais ce n'était pas pour y attendre le sommeil.

L'arrivée de mademoiselle de Rohaire à Belfonds avait été pour lui la cause d'une joie secrète, mais d'une joie mauvaise.

Depuis longtemps, Angèle, avec sa beauté troublante, ses formes accomplies, ses yeux brillants, pleins de feu, son visage charmant où se lisaient toutes les aspirations du désir, était devenue pour lui l'objet d'ardentes convoitises.

La plus simple notion de l'honneur aurait dû assurer cette jeune fille rieuse, exubérante de vie, contre toutes ses entreprises, et lui garantir ses respects, surtout à Belfonds.

Elle était la fille de M. de Rohaire, de l'homme qui avait été son protecteur, l'ami de son père, qui l'avait aidé à sortir de l'ornière dans laquelle il patauageait, couvert de dettes, ne sachant comment s'évader de l'abîme où ses fautes l'avaient plongé.

Elle était la parente et l'amie de cette douce Marguerite Beaulieu, que le conseiller lui avait accordée, non sans crainte, mais avec confiance dans sa parole de gentilhomme et sa promesse de lui rendre, en attachement et en fidélité, la sécurité et l'aisance que la pauvre fille lui apportait avec sa personne et sa fortune.

Le vicomte avait juré!

Il avait consenti à tous les serments qu'on exigeait de lui.

Ah! les gentilshommes d'aujourd'hui!

Sans doute il en est qui ont conservé la bonne foi des anciens jours, le respect de l'hospitalité, de la parole donnée!

Il en est de fiers, de bons, de doux, de braves, d'irréprochables!

Mais où sont-ils?

Le vicomte de Lançay n'était pas de ceux là.

Tout ce qui lui restait d'une race qui a connu de belles années, c'était l'élégance de sa personne, l'aisance de ses manières et une intelligence rare mais perverse qui ne pouvait engendrer que la fourberie et le mensonge.

Dans son mariage avec Marguerite Beaulieu, il aurait dû conserver au moins quelque reconnaissance pour le conseiller, qui d'un mot aurait pu entraver ses projets.

Il ne lui gardait que des ressentiments, qu'une rancune secrète pour les précautions dont il avait entouré cette périlleuse union.

Le mari était pris dans les chaînes d'un contrat qui refrénait ses ardeurs de prodigalité.

C'est à peine s'il pouvait toucher les revenus d'une fortune qu'il lui était interdit d'entamer.

Contraint par la nécessité, le vicomte Roland s'était courbé sous ces fourches caudines mais en rongeant son mors et en cherchant les moyens de prendre sa revanche.

Jusque-là il avait joué vis-à-vis de sa femme la comédie de l'amour et gardé strictement les convenances, mais les comédies, mêmes jouées par de grands artistes, restent toujours des fictions et des chimères.

Marguerite n'avait pas tardé à reconnaître l'illusion dont elle avait été la dupe.

Alors fièrement et dignement elle était rentrée en elle-même sans faire part à personne de sa douleur secrète.

Mais la déception avait été cruelle et dépassait ses forces.

Elle souffrait de toutes façons, de l'âme et du corps, avec des alternatives d'espérance et d'abattement, et sa santé déjà faible s'était altérée au point de donner des inquiétudes à son entourage.

Ah! si on avait connu la vérité!

Si on avait su à quels honteux calculs le misérable se livrait en secret!

En cas de mort de la malheureuse jeune femme, une partie de ses biens devait lui revenir et sa liberté recouvrée lui permettait d'espérer le succès d'une spéculation nouvelle qui le ferait grandir encore.

Un premier mariage l'avait enrichi, pourquoi le second ne mettrait-il pas le comble à sa fortune?

Et quelle proie plus belle que mademoiselle de Rohaire pouvait s'offrir à lui?

Pour s'en assurer la possession, il fallait obtenir des droits, la conquérir d'avance par ruse, par persuasion ou par force.

S'il était permis de lire au fond des consciences, quelles conceptions infernales n'y découvrirait-on pas parfois?

Dans les excès d'une jeunesse orageuse, au milieu de compagnons de plaisir sans frein ni loi, parmi ces bohèmes de la haute vie, qui arpentent l'asphalte des boulevards, à la recherche d'une dupe ou d'une idée qui les redore, le vicomte de Lançay s'était blindé contre les remords et les préjugés.

Il était devenu un des plus féroces adeptes de la lutte pour la vie, lutte sans merci, dans laquelle à ses yeux, toutes les trahisons étaient permises et toutes les armes étaient bonnes.

La nature l'avait doué d'un extérieur séduisant et d'un esprit fertile en ressources.

Le hasard venait de lui fournir l'occasion de les mettre en œuvre.

Depuis longtemps mademoiselle de Rohaire le tentait. C'était l'idée qu'il poursuivait en secret, tout en n'espérant pas s'en rendre maître.

Or, parti pour l'Algérie, le père n'était plus là pour défendre sa fille.

A Paris, il lui eût été difficile d'arriver jusqu'à elle.

A Belfonds, elle venait d'elle-même se jeter entre ses mains.

Avec son expérience de viveur, il avait compris que mademoiselle de Rohaire, librement élevée, sans mère, adorée du conseiller qui, confiant dans son bon sens naturel, dans son sentiment de l'honneur, lui laissant la bride sur le cou, belle et jeune, entraînée dans le tourbillon du monde, appartiendrait à celui qui, le premier, saurait trouver le chemin de son cœur et murmurer à ses oreilles les paroles attendues par toutes les jeunes filles aux premiers jours du printemps de la vie et du printemps de l'année.

A continuer.